Les référents « bas carbone » à votre service

S'engager dans une démarche d'économie circulaire est un moyen d'améliorer les performances économiques de votre entreprise.

Les référents « bas carbone – économie circulaire » d'Embuild Wallonie accompagnent votre entreprise, gratuitement, dans la détection du potentiel d'économie circulaire afin de découvrir des solutions implémentables au sein de vos activités.

Pourquoi ?

La prise en compte de l'environnement au sein d'une entreprise doit être vue comme une opportunité. Elle devient progressivement un enjeu stratégique et, s'engager dans une démarche d'économie circulaire permet à l'entreprise d'améliorer ses performances économiques (réduire ses coûts, limiter sa dépendance aux matières premières, renforcer son image de marque en se différenciant sur le marché) tout en tenant compte de ses impacts sociaux et environnementaux.

En tant qu'entreprise, aucun prérequis n'est obligatoire pour vous lancer dans la construction circulaire. Nos deux experts « référents bas carbone » se tiennent à votre disposition pour l'identification et la mise en place d'actions concrètes

Qu'est-ce qui est proposé ?

L'objectif est d'analyser votre situation de la manière la plus complète possible afin de vous proposer un plan d'action à concrétiser en recourant, si nécessaire, à des aides techniques ou à des financements wallons.

Un diagnostic est d'abord réalisé à la suite d'une première rencontre. Cette analyse concerne par exemple : énergies utilisées, bâtiments et techniques associées, processus et installations techniques, approvisionnement, distribution, gestion des déchets, logistique inversée, production et conception circulaire, …

Un plan d'action est ensuite proposé par les référents et discuté avec vous pour s'adapter à vos attentes ou besoins spécifiques. L'objectif est que ce plan soit mis en œuvre, grâce à l'action facilitatrice du référent et grâce à un éventuel soutien financier.

Ce dernier peut s'envisager sous différentes formes. Citons le « chèque économie circulaire » qui peut être sollicité afin que les frais liés à une étude de faisabilité technique et/ou économique soient partiellement pris en charge. Un autre dispositif est le financement « Easy'green », permettant le financement de projets, sous forme de prêts subordonnés allant potentiellement jusqu'à 1 millions d'euros.

Vous avez déjà des projets ?

Vous souhaitez mieux utiliser les ressources, dans une logique d'économie circulaire et de transition durable ? Vous avez des idées pour utiliser moins de matériaux, démonter plus facilement un produit pour le recycler ou en changer les composants, prolonger sa durée de vie, le réutiliser ?

Le Chèque-Économie circulaire permet de mener des études de faisabilité :

- ✓ D'une part, ces études analysent les aspects économiques : impacts sur les prix, analyse de marché, business plan, montage financier, etc.
- ✓ D'autre part, les études peuvent également porter sur les aspects techniques : cartographie des ressources, analyse du statut des matières (déchet ou non ?), agréments techniques, identification de fournisseurs potentiels, production de séries test, frais de design…